RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Arrêté du 11 octobre 2022

portant création de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire et fixant ses modalités de délivrance

NOR: MENE2226025A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-139 à D. 337-160 ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation en date du 30 juin 2022;

Vu l'avis favorable de la commission professionnelle consultative « Construction » en date du 6 juillet 2022,

Arrête:

Article 1er

Il est créé la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

Ce diplôme est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

Article 2

Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, le référentiel de compétences est défini en annexe III et le lexique est défini en annexe III bis du présent arrêté.

Article 3

Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IVa relative aux unités constitutives du diplôme, IVb relative au règlement d'examen et IVc relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Article 4

L'accès en formation à la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire est ouvert aux titulaires d'un diplôme ou titre professionnel classé au moins au niveau 3 en rapport avec les secteurs thermique, énergétique et sanitaire du bâtiment.

Il est également ouvert aux candidats remplissant les conditions fixées à l'article D. 337-144 du code de l'éducation.

Article 5

La durée minimale de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire est de 14 semaines. Les modalités, l'organisation, le lieu et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V du présent arrêté

Article 6

La spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D. 337-147 à D. 337-153 du code de l'éducation.

Article 7

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 9 septembre 1994 portant création de la mention complémentaire « maintenance en équipement thermique individuel » et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en annexe VI du présent arrêté.

Article 8

La première session d'examen de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2024.

Article 9

La dernière session d'examen de la mention complémentaire « maintenance en équipement thermique individuel » organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 septembre 1994 précité aura lieu en 2023. À l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.

Article 10

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 octobre 2022

Pour le ministre et par délégation : Pour le directeur général de l'enseignement scolaire et par délégation : La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,

R.-M. PRADEILLES-DUVAL



Liberté Égalité Fraternité

Spécialité

« maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire

niveau 3

SOMMAIRE

ANNEXE I Présentation synthétique du référentiel du diplôme

ANNEXE II Référentiel des activités professionnelles

ANNEXE III Référentiel de compétences

Compétences

Savoirs associés

ANNEXE III bis lexique

ANNEXE IV Référentiel d'évaluation

IVa Unités constitutives du diplôme

IVb Règlement d'examen

IVc Définition des épreuves

ANNEXE V Périodes de formation en milieu professionnel

ANNEXE VI Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et

du nouveau diplôme

ANNEXE I

Présentation synthétique du référentiel du diplôme Spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire (niveau 3)

TABLEAU DE SYNTHESE ACTIVITES-COMPETENCES-UNITES

Activités	Blocs de compétences	Unités
PRÉPARATION	Bloc n° 1 Préparation d'une intervention Gérer le stock du véhicule d'intervention et les appareils de mesure Expertiser l'installation et son environnement	UP1 Préparation d'une intervention
REALISATION D'UNE MAINTENANCE PREVENTIVE et CORRECTIVE	 Bloc n° 2 Réalisation d'une maintenance préventive et corrective Organiser la zone d'intervention Sécuriser son intervention Effectuer et analyser des mesures Régler des paramètres Entretenir une installation Dépanner une installation 	UP2 Réalisation d'une maintenance préventive et corrective
COMMUNICATION	Bloc n° 3 Rendre compte, communiquer oralement Rechercher des informations Communiquer oralement, par écrit Commercialiser les prestations de l'entreprise	UP3 Rendre compte, communiquer oralement

ANNEXE II

Référentiel des activités professionnelles

Spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire (niveau 3)

CONTEXTE PROFESSIONNEL

A - Domaine d'intervention

Le titulaire de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire (MC) exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine de la maintenance préventive et corrective d'installations thermiques d'une puissance de moins de 70 kW (utile), dans les constructions neuves et dans les bâtiments anciens. Il effectue les mesures, les réglages des installations à des fins d'économie d'énergie, de sécurité et de respect des règles environnementales.

Il intervient sur des installations thermiques (tout type d'énergie) et de production d'eau chaude sanitaire (électrique, gaz, biomasse)

Les principales activités du dépanneur sont les suivantes :

- Assurer l'entretien d'installations de chauffage
- Diagnostiquer les pannes et assurer la maintenance corrective
- Réaliser le réglage, l'optimisation
- Réaliser le contrôle des installations en présentiel ou à distance
- Appliquer les démarches environnementales réglementaires
- Rédiger les comptes rendus d'intervention
- Vérifier la conformité des installations et signaler les éventuelles non-conformités
- Apporter des compléments d'information au client sur la bonne utilisation de l'installation
- Avoir la connaissance des réglementations techniques (DTU), des préconisations des constructeurs
- Proposer des offres de service, établir des devis, facturer.

Les activités confiées au titulaire de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de MC sont impactées par les enjeux de la transition énergétique et de la transition numérique.

B - Conditions générales d'exercice du métier

Situation d'exercice

Le titulaire de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de MC exerce ses activités en toute sécurité, pour lui et son environnement, dans tout type d'entreprise. Il réalise son travail d'après des consignes d'exécution orales et écrites transmises par sa hiérarchie.

Il communique avec son environnement professionnel (utilisateur, hiérarchie, équipe, autres intervenants...) et est amené à utiliser des documents techniques, rédigés en langue vivante étrangère, principalement l'anglais.

Il intervient sur des chantiers et sites occupés variés, qui peuvent nécessiter un ou plusieurs déplacements dans la journée.

Autonomie

Suivant la structure de l'entreprise, le titulaire de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de MC est amené à travailler principalement seul. Il est sous la responsabilité directe du chef d'équipe ou du chef d'entreprise.

Le titulaire de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de MC fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il suit les demandes d'ordre de service, applique les modes opératoires, choisit les outils adaptés, afin de garantir la qualité de sa prestation et le respect du délai donné.

Responsabilité

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la Qualité, la Sécurité et à l'Environnement (QSE) et applique les mesures de prévention des risques professionnels prévues. Il doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie.

Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés. Il respecte les exigences réglementaires, sécuritaires, normatives et environnementales.

C - Perspective d'évolution dans l'emploi

Positionnement

Le titulaire de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de MC atteste du premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

Au terme d'un temps de pratique professionnelle, le titulaire de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de MC est pleinement opérationnel.

Poursuite de formation

Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur du même secteur. Il peut aussi, accéder à des niveaux de qualification plus élevés, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Évolution dans l'emploi

En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes et de la structure d'entreprise, le titulaire de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de MC peut évoluer vers la fonction d'encadrement. Il peut, à moyen terme, créer ou reprendre une entreprise.

TABLEAU DES TÂCHES

			Niveau nplicati	on
ACTIVITÉS	TÂCHES	1	2	3
	T1 : Établir les éléments de la commande liés à l'intervention			x
PRÉPARATION	T2 : Gérer le stock de son véhicule nécessaire à l'intervention			x
	T3 : Prendre en charge l'installation			x
	T4 : Gérer la zone d'intervention			X
REALISATION D'UNE	T5 : Consigner l'installation			X
MAINTENANCE PREVENTIVE	T6 : Réaliser le contrôle des installations en présentiel ou en distanciel			X
et CORRECTIVE	T7 : Entretenir, régler, optimiser l'installation			X
	T8 : Diagnostiquer la panne			X
	T9 : Réaliser et contrôler l'intervention			X
	T10 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention			Х
COMMUNICATION	T11 : Communiquer avec l'utilisateur ou le client			X
	T12 : Renseigner, compléter et transmettre des documents d'intervention			х
	T13: Etablir un devis, un contrat, facturer, encaisser		х	

Niveau d'implication :

Pour chacune des tâches issues des activités de référence, le titulaire de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de MC est impliqué à différents niveaux définis ci-dessous :

Niveau	Définition du niveau d'implication
1	Connaissances et savoir-faire minimaux : le titulaire du diplôme lit, observe, interprète et assiste
	sans assumer personnellement la responsabilité des activités menées en équipe.
2	Connaissances et savoir-faire partiels : le titulaire du diplôme participe sous contrôle ponctuel en
	étant partiellement responsable de l'exécution de tâches simples.
3	Connaissances et savoir-faire approfondis : le titulaire du diplôme <i>intervient seul</i> ou en équipe, en
	toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple.

FICHES DE DÉTAIL DES TÂCHES PROFESSIONNELLES

Activité A1	PRÉPARATION
Tâche T1	T1 : Établir les éléments de la commande liés à son intervention
''	Niveau d'implication : 3

Moyens et ressources disponibles

- Dossier technique de l'installation thermique, fiches techniques et notices des matériels
- Extraits du CCTP
- Plans d'exécution, nomenclatures, croquis, modes opératoires, planning d'intervention...
- Consignes orales et écrites
- Stock disponible au magasin
- Outils de communication et supports numériques

Contexte d'intervention :

Chez le fournisseur, à l'entreprise

Résultats attendus :

- La nature des fournitures et des pièces de rechanges est identifiée
- La quantité des fournitures et des pièces de rechanges est déterminée
- Le document de commande établi est complet exact et exploitable
- La conformité de la livraison est vérifiée qualitativement et quantitativement.
- L'état des fournitures est contrôlé et les réserves sont posées

Activité A1	PRÉPARATION
Tâche T2	T2 : Gérer le stock de son véhicule nécessaire à l'intervention
12	Niveau d'implication :3

Moyens et ressources disponibles :

- Listing d'outils
- Stock utile dans le véhicule
- Ordre de service
- Catalogue fabriquant
- Support technique constructeur
- Outils numériques

Contexte d'intervention :

En autonomie, en entreprise

- La détermination des matériels et outillages est adapté à l'intervention
- L'état des matériels et outillages est vérifié
- Le stock est nécessaire aux interventions journalières
- Les appareils de mesure sont vérifiés

Activité A1	PRÉPARATION	
Tâche T3	T3 : Prendre en charge l'installation	Niveau d'implication : 3

- Installation
- Appareils de contrôle
- Informations client
- Ordre de service
- Procédure constructeur
- Maquette numérique
- Support technique interne / externe
- Tableau de bord de l'installation
- Tutoriel (constructeur, e-learning, entreprise)

Contexte d'intervention :

En autonomie, en entreprise

Résultats attendus :

- Le site est reconnu, les contraintes d'accès et de sécurité sont identifiées
- Les anomalies sont repérées
- Le fonctionnement des équipements est évalué
- La conformité de l'installation est évaluée et les anomalies sont signalées et consignées par écrit
- L'environnement est sécurisé

Activité A2	REALISATION D'UNE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE	
Tâche T4	T4 : Gérer la zone d'intervention Niveau d'implication : 3	

Moyens et ressources disponibles

- Installation
- Equipements de protection (EPI)
- Matériels de protection et de signalisation

Contexte d'intervention :

En autonomie, sur site

- La zone d'intervention est propre et rangée
- L'installation électrique est consignée
- Le principe 3RVE (réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination) est appliqué
- La protection des biens et des personnes est respectée
- La zone d'intervention est remise en état
- Les déchets sont évacués ou triés conformément à la législation

Activité A2	REALISATION D'UNE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE	
Tâche T5	T5 : Consigner l'installation Niveau d'implication : 3	

- Installation
- Outils
- EPI/EPC
- Habilitation électrique à jour
- Analyseur de CO portatif
- Vérificateur d'absence de tension (VAT)
- Equipements de consignation et de signalisation

Contexte d'intervention :

En autonomie, sur site

Résultats attendus :

• La consignation est réalisée en toute sécurité

Activité A2	REALISATION D'UNE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE	
Tâche T6	T6 : Réaliser le contrôle des installations en présentiel ou en distanciel	
	Niveau d'implication : 3	

Moyens et ressources disponibles

- Installation
- Outils de contrôle numérique
- Outils de mesure

Contexte d'intervention :

En autonomie, sur site ou en entreprise

- Les relevés sont adaptés
- Les résultats sont interprétés et archivés

Activité A2	REALISATION D'UNE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE	
Tâche T7	T7 : Entretenir, régler, optimiser l'installation	
17	Niveau d'implication : 3	

- Installation
- Outils
- EPI
- Habilitation électrique à jour
- Analyseur de CO portatif
- Vérificateur d'absence de tension (VAT)

Contexte d'intervention :

En autonomie, sur site

Résultats attendus :

- L'intervention programmée est exécutée
- L'installation fonctionne normalement
- Les réglages de l'installation sont optimisés

Activité A2	REALISATION D'UNE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE	
Tâche T8	T8 - Diagnostiquer la panne Niveau d'implication :3	

Moyens et ressources disponibles :

- Installation
- Appareils de mesure
- Informations client
- Ordre de service
- Procédure constructeur
- Maquette numérique
- Notice technique
- Tableau de commande de l'installation
- Tutoriel (constructeur, e-learning, entreprise)

Contexte d'intervention :

En autonomie, chez le client

Résultats attendus :

• Le diagnostic est juste et réalisé avec méthode

Activité A2	REALISATION D'UNE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE	
Tâche T9	T9 : Réaliser et contrôler l'intervention Niveau d'implication : 3	

- Installation
- Outils
- Equipements de protection
- Appareils de mesure
- Ordre de service
- Procédure constructeur
- Maquette numérique
- Notice technique
- Tableau de commande de l'installation
- Tutoriel (constructeur, e-learning, entreprise)

Contexte d'intervention :

En autonomie, sur site

Résultats attendus :

- L'installation est remise en état de fonctionnement
- Les valeurs de réglages sont optimisées
- Les opérations effectuées et les observations faites sont consignées

Activité A3	COMMUNICATION
Tâche	T10 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention
T10	Niveau d'implication : 3

Moyens et ressources disponibles

- Demande du client, ordre de service
- Consignes orales
- Liste des rendez-vous journaliers
- Dossier / fiche / contrat
- Information géolocalisation
- Maquette numérique
- Supports numériques (tablette, ordinateur...)
- Outils de communication
- Fiches suivi, bons de livraison, fiches d'autocontrôle
- Dossier technique de l'installation thermique, fiches techniques et notices des matériels
- Schémas de principe et d'implantation, croquis, quantitatifs, plannings (TCE, MO...)
- Ressources internes (procédures, normes et textes réglementaires à appliquer, fiches de données de sécurité...)

Contexte d'intervention:

En autonomie, avec son responsable, avec le service accueil client, en télégestion, à distance ou en entreprise

- Les informations caractérisant son intervention sont recueillies et exploitées
- L'utilisation des outils numériques est effective

Activité A1	COMMUNICATION	
Tâche T11	T11 : Communiquer avec l'utilisateur ou le client	
111		Niveau d'implication : 3

- Ordre de service complété par le service accueil client
- Consignes orales et écrites de sa hiérarchie
- Documents internes (fiche d'intervention, fiche qualité, livret d'accueil, tarif, contrat...)
- Sondage satisfaction
- Supports numériques

Contexte d'intervention :

Sur le site d'intervention, en autonomie

Résultats attendus :

- La relation avec le client est appropriée
- Le registre de langage est clair et adapté à l'interlocuteur
- Les explications données sont compréhensibles par l'utilisateur
- Les consignes de communication sont appliquées
- Des solutions d'amélioration / d'optimisation de l'installation sont proposées

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T12	T12 : Renseigner, compléter et transmettre des documents d'intervention
	Niveau d'implication : 3

Moyens et ressources disponibles :

- Ordre de service client
- Fiche d'intervention
- Résultats des mesures réalisées

Contexte d'intervention :

Sur le site d'intervention, à l'entreprise

Résultats attendus :

 Les informations transmises au client et à l'entreprise sont complètes, exactes et exploitables

Activité A2	COMMUNICATION	
Tâche T13	T13 : Etablir un devis, un contrat, facturer, encaisser	
113		Niveau d'implication : 2

- Imprimé d'entreprise
- Bordereau de prix unitaire
- Document de temps moyen d'opération
- Logiciel de réalisation de devis
- Outils numériques
- Facturier

Contexte d'intervention

Sur site, à l'entreprise

- Le devis et la facturation sont correctement renseignés, conformes à l'intervention et à la réglementation en vigueur
- Le devis et la facturation sont expliqués
- L'accord du client est obtenu
- L'encaissement est réalisé si facturation

ANNEXE III

Référentiel de compétences Spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » (niveau 3)

COMPÉTENCES ET SAVOIRS ASSOCIÉS

Les compétences

Le référentiel de certification de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de MC est construit à partir du référentiel des activités professionnelles.

Il décrit les compétences professionnelles terminales et les connaissances qui y sont associées. Il précise les conditions dans lesquelles celles-ci sont évaluées (les ressources, le contexte) ainsi que leurs critères d'évaluation. Il sert de base à la construction de l'évaluation du candidat, quelles que soient les modalités de celle-ci : épreuves ponctuelles, contrôle en cours de formation, validation des acquis de l'expérience. À cette fin, les compétences sont regroupées en unités constitutives du diplôme en cohérence avec les activités et tâches professionnelles.

Les compétences composant ce référentiel sont mises en relation avec les tâches professionnelles du RAP sous la forme d'un tableau croisé.

Les compétences décrites ci-après correspondent à la fois à des compétences terminales évaluables lors de la certification et également à des objectifs de formation. Elles intègrent le développement d'attitudes professionnelles telles que la rigueur et la précision, l'esprit d'équipe, la curiosité et l'écoute.

Aucune chronologie dans la maîtrise des compétences n'est induite, il s'agit d'une présentation analytique.

Les compétences à mobiliser pour réaliser l'ensemble des activités et tâches du référentiel des activités professionnelles (annexe la) sont les suivantes :

- C1.1 : Gérer le stock du véhicule d'intervention et les appareils de mesure
- C1.2: Expertiser l'installation et son environnement
- C2.1: Organiser la zone d'intervention
- C2.2 : Sécuriser l'intervention
- C2.3: Effectuer et analyser des mesures
- C2.4 : Régler des paramètres
- C2.5: Entretenir une installation
- C2.6: Dépanner une installation
- C3.1: Rechercher des informations
- C3.2 : Communiquer oralement, par écrit
- C3.3 : Commercialiser les prestations de l'entreprise

Les savoirs associés aux compétences

Les savoirs ou connaissances, associés à la mise en œuvre des compétences, sont regroupés en 2 pôles et doivent être abordés dans un contexte professionnel donné :

- Pôle 1 : Connaissances du monde professionnel ;
- Pôle 2 : Connaissances scientifiques et techniques.

CAPACITÉS GÉNÉRALES ET COMPÉTENCES

CAPACITÉS GÉNÉRALES		COMPÉTENCES
PRÉPARER	C1	C1.1 : Gérer le stock du véhicule d'intervention et les appareils de mesure C1.2 : Expertiser l'installation et son environnement
REALISER UNE MAINTENANCE PREVENTIVE et CORRECTIVE	C2	C2.1 : Organiser la zone d'intervention C2.2 : Sécuriser l'intervention C2.3 : Effectuer et analyser des mesures C2.4 : Régler des paramètres C2.5 : Entretenir une installation C2.6 : Dépanner une installation
COMMUNIQUER	C3	C3.1 : Rechercher des informations C3.2 : Communiquer oralement, par écrit C3.3 : Commercialiser les prestations de l'entreprise

MISE EN RELATION DES TÂCHES ET DES COMPÉTENCES

Capacités	Tâches → Compétences	T1: Établir les éléments de la commande liés à l'intervention	T2 : Gérer le stock de son véhicule nécessaire à l'intervention	T3: Prendre en charge l'installation	T4: Gérer la zone d'intervention	T5: Consigner l'installation	T6 : Réaliser le contrôle des installations en présentiel ou en distanciel	T7 : Entretenir, régler, optimiser l'installation	T8 : Diagnostiquer la panne	T9: Réaliser et contrôler l'intervention	T10 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention	T11: Communiquer avec l'utilisateur ou le client	T12 : Renseigner, compléter et transmettre des documents d'intervention	T13: Etablir un devis, un contrat, facturer, encaisser
C1 PRÉPARER	C1.1 : Gérer le stock du véhicule d'intervention et les appareils de mesure		x											
	C1.2 : Expertiser l'installation et son environnement			X										
	C2.1 : Organiser la zone d'intervention				X									
	C2.2 : Sécuriser l' intervention					Х								
C2 REALISER UNE MAINTENANCE	C2.3 : Effectuer et analyser des mesures					x	X							
PREVENTIVE et CORRECTIVE	C2.4 : Régler des paramètres							X						
	C2.5 : Entretenir une installation							X						
	C2.6 : Dépanner une installation								X	Х				
	C3.1 : Rechercher des informations										Х			
C3 COMMUNIQUER	C3.2 : Communiquer oralement, par écrit											X	х	
COMMUNIQUER	C3.3 : Commercialiser les prestations de l'entreprise	X												X

DESCRIPTION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

C1 : PRÉPARER

C1.1 : Gérer le stock du véhicule d'intervention et les appareils de mesure				
Compétences (Être capable de)	Conditions	Critères d'évaluation		
Vérifier l'inventaire présent dans le véhicule		L'inventaire est maintenu constant		
Réapprovisionner le véhicule	Liste inventaire Procédure entreprise Appareils de mesure	La liste des matériels et outillages correspond aux besoins journaliers		
Contrôler l'état des appareils de mesure		Les appareils de mesure sont étalonnés et opérationnels		

C1.2 : Expertiser l'installation et son environnement				2
Compétences (Être Capable de)	Conditions	Critères d'éval	uatior	1
Connaître les normes et réglementations liées à l'environnement (ventilation, électricité, gaz)	Installation Appareils de contrôle	La conformité de l'ins est évaluée	stallati	on
Mesurer la présence de fuite de gaz et de CO	Ordre de service	Les anomalies sont r et signalées	epéré	es

C2 : REALISER UNE MAINTENANCE PREVENTIVE et CORRECTIVE

C2.1 : Organiser la zone d'int	C2.1 : Organiser la zone d'intervention			3
Compétences (Être Capable de)	Conditions	Critères d'évaluation		
Sécuriser la zone de travail	Installation	Les principes de la 3 appliqués	RVE s	ont
Consigner l'installation	Consignes de l'entreprise	Le protocole de cons est respecté	signatio	on
Ranger, nettoyer	Ordre de service	Le nettoyage et le rangeme		
ranger, nettoyer	Habilitations	de l'outillage et de la d'intervention sont ré	zone	
	EPI	tout au long de l'intervention		
Evacuer les déchets et les trier	Outillage	Les déchets sont sto les récipients adapté		lans

C2.2 : sécuriser l'intervention			UP	3
			BC	3
Compétences (Être Capable de)	Conditions	Critères d'éval	uatior	1
Identifier les dangers propres	Contexte professionnel	Les dangers sont ide	entifiés	de
à son intervention	d'intervention	manière exhaustive		
		L'installation du poste de		
Appliquer les mesures de	Consignes de travail orales ou	travail garantit la séc	urité e	t la
prévention prévues ou nécessaires	écrites de sa hiérarchie	protection de la santé		
	Matériels et outillages	Les consignes de sé	curité	
	-	sont respectées		
	Normes et recommandations	sont respectées		
	relatives à la manutention des	Les EPI sont adaptés à la		
	charges	situation		
		Une situation danger	euse	
Alerter en cas de situation		persistante est signa		
dangereuse		client et à sa hiérarchie		
		Le droit de retrait est	applic	ιué
		en cas de danger gra		•
		imminent		

C2.3 : Effectuer et analyser de	s mesures		UP BC	3	
Compétences (Être Capable de)	Conditions	Critères d'évalu			
Installer des appareils de mesure et de contrôle	Installation	Le protocole est resp	ecté		
Respecter le protocole	Notices techniques				
Collecter des mesures sur site ou à distance	Appareils de mesure et de contrôle EPI	Les informations coll adaptées et archivée		sont	
Analyser des mesures		L'analyse des mesur pertinente et argume			

C2.4 : Régler des paramètres	C2.4 : Régler des paramètres				
			ВС	3	
Compétences (Être Capable de)	Conditions	Critères d'évaluation			
Réaliser la mise en service de l'installation	Installation	La procédure de mis service est respectée			
Régler et optimiser les paramètres (régulation, pression, débit, courbe de chauffe, équilibrage)	Notices techniques Appareils de mesure et de contrôle Arrêtés réglementaires EPI	Les paramètres sont aux spécificités de l'i et des souhaits des u	nstaİla	ition	

tion	UP 3 BC 3
Conditions	Critères d'évaluation
Bon d'intervention Installation Notices techniques Appareils de mesure et de contrôle EPI	Les règles de sécurité de consignation sont respectées Les informations portées sur le bon d'intervention sont identifiées Les opérations (nettoyage corps de chauffe, du conduit de cheminée, amenés et sorties d'air) d'ordre technique sont réalisées avec méthode Le remplacement des pièces d'usure courante correspond aux préconisations du constructeur Le contrôle du bon fonctionnement est réalisé La sécurité des personnes et des biens est assurée La zone d'intervention est remise en état
	Les déchets sont évacués de façon éco-responsable et conformément aux règles en vigueur
	Conditions Bon d'intervention Installation Notices techniques Appareils de mesure et de contrôle

C2.6 : Dépanner une installat	ion	UP 3
Compétences (Être Capable de)	Conditions	BC 3 Critères d'évaluation
Constater avec méthode le dysfonctionnement Rechercher les différentes hypothèses du dysfonctionnement Diagnostiquer la panne Dépanner	Installation Notices techniques Appareils de mesure et de contrôle EPI	L'origine du dysfonctionnement est repérée Le contrôle de vacuité est réalisé La démarche est ordonnée, cohérente, structurée La cause a été identifiée avec logique L'installation fonctionne correctement La sécurité des personnes et des biens est assurée La zone d'intervention est remise en état Les déchets sont évacués de façon éco-responsable et conformément aux règles en vigueur

C3: COMMUNIQUER

C3.1 : Rechercher des informations		UP 1 BC 1
Compétences (Être capable de)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation
Collecter, synthétiser des informations	Ordre de service Contrat de maintenance Consignes de l'entreprise Documents constructeurs Supports numériques	Les informations recueillies permettent la prise en charge de l'installation.

C3.2 : Communiquer oralement, par écrit			UP BC	1
Compétences (Être capable de)	Conditions	Critères d'évalu		-
Compléter, informer, rendre compte oralement et/ou par écrit d'une situation professionnelle : • À sa hiérarchie • À un partenaire professionnel • Au client ou à l'utilisateur	Lieu d'intervention, entreprise Supports numériques Fiche d'intervention Carnet d'entretien Ordre de service Bon d'approvisionnement	Les contenus oraux or sont clairs et adaptés l'interlocuteur L'information transmis conforme aux règles d'entreprise	à se est	S

LC3 3 · Commercialiser les prestations de l'entreprise			UP BC	1
Compétences (Être capable de)	Conditions	Critères d'évaluation		
Proposer un contrat de maintenance	Supports numériques ou papier Formulaire pré-établi	L'offre est adaptée au besc choix du client Le contrat est complété Les informations technique juridiques données au clier permettent la formalisation contrat	es et nt	u
Etablir un devis, facturer, encaisser	Supports numériques ou papier Procédure d'encaissement	Le devis, la facture sont complétés signés Les termes du devis, de la facture sont explicités au client L'encaissement est vérifié		

SAVOIRS ASSOCIÉS

Pôles	Savoirs	Connaissances
	S1.1 Les acteurs de la prévention des risques	
ne		S1.2 Les documents de la prévention des risques
io		S1.3 L'identification des dangers, l'analyse des risques,
SSE		les mesures de prévention
rofe	S1 : La prévention des	S1.4 Les mesures de prévention adaptées au métier
d d	risques professionnels	S1.5 L'application des principes de sécurité physique et
pu		d'économie d'effort adaptés au métier
) E		S1.6 Le champ d'intervention du sauveteur secouriste
$\frac{1}{2}$		du travail
l e		S1.7 Les risques des agents chimiques CMR
and		S1.8 Les risques électriques
iss	S2 : Recueil et transmission	S2.1 Eléments d'informations liés à la prestation
l an	S1: La prévention des risques professionnels S2: Recueil et transmission d'informations S3: Commercialisation des prestations de l'entreprise	S2.2 Documents techniques
Sor		S3.3 Ordre de service
<u></u>	S3 : Commercialisation des	S3.1 Devis
Φ 7	prestations de l'entreprise	S3.2 Facture
Pôl	prestations de l'entreprise	S3.3 Bon de commande
_		S3.4 Offres commerciales
တ္	S4 : Les enjeux énergétiques	S4.1 Le fonctionnement thermique du bâti
l ant	et environnementaux, l'éco-	S4.2 Organisme d'aide à l'investissement
<u>iji</u>	responsabilité	S4.3 La démarche éco-responsable en entreprise
ien		S5.1 Générateurs
Sc		S5.2 Emetteurs
lne lne	S5 : Technologie des	S5.3 Régulation
nnaissances set techniques	installations	S5.4 Hydraulique
issi	motanations	S5.5 Installation électrique
na st te		S5.6 Air
l oc		S5.7 Combustibles/ Comburant / Combustion
.:	S6 : Principes de maintenance	S6.1 Mise en service
e 2	préventive	S6.2 Entretien annuel
Pôle 2 : Connaissances scientifiques et techniques	S7 : Principes de maintenance	S7.1 Recherche de la panne
ш.	corrective	S7.2 Dépannage

MISE EN RELATION DES SAVOIRS ET DES COMPÉTENCES

			: Connai			le 2 : Cor		
Ψ Capacités	Savoirs → Vompétences	S1 - La prévention des risques professionnels	S2 - Recueil et transmission d'informations	S3 - Commercialisation des prestations de l'entreprise	S4 - Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité	S5 - Technologie des installations	S6 - Principes de maintenance préventive	S7 - Principes de maintenance corrective
C 1	C1.1 : Gérer le stock du véhicule d'intervention et les appareils de mesure		х					
PRÉPARER C1.2 : Expertiser l'installati et son environnement					Х	Х		
C2.1 : Organiser la zone d'intervention		Х					х	Х
C2	C2.2 : Sécuriser l'intervention						Х	Х
REALISER UNE MAINTENANCE	C2.3 : Effectuer et analyser des mesures	Х				Х	Х	Х
PREVENTIVE	C2.4 : Régler des paramètres	Х				Х		
et CORRECTIVE	C2.5 : Entretenir une installation	X			X	X	Х	
	C2.6 : Dépanner une installation	Х			Х	Х		Х
	C3.1 : Rechercher des informations		Х					
C3 COMMUNIQUER	C3.2 : Communiquer oralement, par écrit			Х				
C3.3 : Commercialiser les prestations de l'entreprise				X				

DESCRIPTION DES SAVOIRS ASSOCIÉS

Pôle 1 Connaissance du monde professionnel

S1 : La prévention des risques profe	ssionnels
S1.1 Les acteurs de la prévention des risques	Citer les rôles et les missions des principaux acteurs externes à l'entreprise (Services de Santé au travail, OPPBTP, CARSAT, Inspection du travail,), les rôles et les missions des principaux acteurs internes (chef d'entreprise, instances représentatives du personnel,)
S1.2 Les documents de la prévention des risques	Enoncer les principes du DUER
S1.3 L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention	Enoncer les principaux dangers du métier, analyser les risques associés et proposer des mesures de prévention adaptées
S1.4 Les mesures de prévention adaptées au métier	Enoncer les principaux EPI en lien avec les interventions du métier
S1.5 L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier	Enoncer les principes de sécurité physique et économie d'effort (au regard du référentiel de formation à la PRAP)
S1.6 Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail	Citer les limites du champ d'intervention d'un sauveteur secouriste du travail
	Citer les conduites de secours à tenir (au regard du référentiel de Sauvetage Secourisme du travail SST)
S1.7 Les risques des agents chimiques CMR	Citer les principales situations d'exposition aux différents agents chimiques concernés (amiante, plomb, acide)
	Citer les différents dispositifs de protection contre les différents agents chimiques
S1.8 Les risques électriques	Appliquer les règles liées à l'habilitation électrique B1V (au regard du référentiel de formation à la prévention des risques d'origine électrique)

S2- Recueil et transmission d'informations		
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances	
S2.1 Eléments d'informations liés à la prestation	Lister les informations à recueillir auprès du client Citer les informations à transmettre au client et à sa hiérarchie Enoncer les éléments de restitution de la prestation	
S2.2 Documents techniques	Identifier des informations techniques nécessaires à un dépannage ou à un entretien (code erreur, procédure entretien) Citer les différents types de la MDE (mémorisation des données d'exploitation)	
S2.3 Ordre de service	Citer les différents éléments d'un ordre de service	

S3- Commercialisation des prestations de l'entreprise		
S3.1 Devis	Lister les éléments d'un devis, d'une facture, d'un bon de commande	
S3.2 Facture	Repérer les informations portées sur un moyen de paiement	
S3.3 Bon de commande	(chèque, support numérique)	
S3.4 Offres commerciales	Citer des offres commerciales de l'entreprise	
	Nommer des contrats et des prestations possibles	
	Décrire un contrat de maintenance	

Pôle 2 CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

S 4 : Les enjeux énergétiques et e	S 4 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité		
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances		
S4.1 Le fonctionnement thermique du bâti	Lister les déperditions thermiques visibles Enoncer le principe d'inertie thermique Citer les techniques de renouvellement d'air d'un bâtiment Enoncer les apports gratuits pour réduire la consommation de chauffage		
S4.2 Organisme d'aide à l'investissement	Citer les différents labels énergétiques des bâtiments Citer les organismes d'aide et d'investissement		
S4.3 La démarche éco-responsable en entreprise	Appliquer les règles de tri des déchets et respecter les circuits d'élimination Appliquer les règles de nettoyage du site d'intervention		

S5- TECHNOLOGIE DES INSTALLATIONS		
S5.1 Générateurs	Identifier le type de générateurs (type, classe, modèle, numéro de fabrication) et expliquer leur fonctionnement	
Chaudière fioul, bio fioul, gaz, bois, granulés de puissance inférieure ou égale à 70 kW	Citer les composants, expliquer leur fonction et leur(s) interaction(s)	
Poêles à granulés, bois Préparateurs d'eau chaude sanitaire	Citer les modes d'échanges thermiques (générateur, distribution, émetteur, fluide caloporteur, eau sanitaire)	
électrique, gaz	Expliquer la notion de dilatation des fluides et les conséquences	
	Identifier le type d'évacuation des gaz brulés	
S5.2 Emetteurs Radiateurs, plancher chauffant, convecteur, ventilo convecteur	Identifier les caractéristiques Citer les principes de fonctionnement Citer les équipements et accessoires et énoncer leur fonction	
S5.3 Régulation	Identifier le type de régulation Citer les principes de régulation Repérer sur une installation existante les éléments d'une régulation (capteurs, sondes, actionneurs, carte électronique)	
S5.4 Hydraulique	Identifier les différents réseaux distribution eau chaude, eau froide, chauffage	
	Citer et identifier les principaux accessoires et organes d'un réseau	
	Utiliser les unités de débit, de vitesse, de pression et de température	
	Donner des ordres de grandeur de débit, de vitesse d'écoulement, de pression d'utilisation, de température de fonctionnement et de puissance calorifique d'une installation thermique	
	Expliquer la notion de perte de charges dans un réseau hydraulique et en citer les effets	
	Citer les caractéristiques physico-chimiques de l'eau (acidité et calcaire)	
	Citer les traitements courants de l'eau (antigel, anticorrosion, anti-boues)	
	Citer les valeurs du pH, TH de l'eau	

S5.5 Installation électrique	Citer les composants d'une installation électrique		
	Enoncer leur fonction		
	Lire un schéma de commande et de puissance		
	Lire et interpréter un schéma électrique		
	Repérer les points de mesure électrique		
	Utiliser les unités de tension, intensité, résistance et puissance électrique		
	Citer et donner les ordres de grandeur caractéristiques du courant électrique		
S5.6 Air	Donner les caractéristiques de l'air		
	Définir la qualité de l'air intérieur		
	Citer les composants polluants de l'air intérieur		
	Connaitre le taux de CO réglementaire, en ambiance et dans les produits de combustion		
S5.7 Combustibles / comburant / combustion	Donner la définition du pouvoir calorifique (PCI/PCS), pouvoir comburivore		
	Définir un comburant, un combustible		
	Expliquer le principe de combustion		
	Définir les différents types rendements (rendement installation, rendement combustion)		
	Connaître la réglementation propre au type de combustible		
	Enoncer les principes et conditions de stockage des combustibles		
	Connaitre le taux de NOx réglementaire		
	Mesurer des valeurs de combustion (CO, CO2, O2, Nox, températures fumées)		
	Interpréter le diagramme d'Oswald		

S6 : Principes de maintenanc	e préventive
S6.1 Mise en service	Appliquer la procédure de mise en service du manufacturier
	Identifier les points de contrôle et les valeurs de réglage de l'installation (purge, étanchéité, combustibles, comburant, évacuation des fumées) Vérifier et adapter les paramètres de la régulation
S6.2 Entretien annuel	Connaître la liste des tâches définies dans le contrat d'entretien
	Citer les pièces d'usure et leur périodicité de remplacement

S7 : Principes de maintenance corrective				
	Identifier le/les dysfonctionnement(s)			
S7.1 Recherche de la panne	Définir les hypothèses de panne			
	Valider les hypothèses par les mesures des grandeurs hydrauliques, électriques et paramètres de régulation			
	Enoncer les consignes de sécurité			
S7.2 Dépannage	Décrire une méthode d'intervention			
O7.2 Departiage	Appliquer une méthode de remplacement d'un élément (électrique ou fluidique) Définir les actions de correction, de nettoyage, de paramétrage de l'élément défectueux			

ANNEXE III bis Lexique

Spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire (niveau 3)

3RVE	Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination
BIM	Building Information Modeling (Modélisation des Informations du Bâtiment)
BL	Bon de Livraison
BOEN	Bulletin Officiel de l'Éducation nationale
ВТР	Secteur économique regroupant le Bâtiment et les Travaux Publics
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CFA - OFA	Centre de Formation d'Apprentis – Organisme de Formation d'Apprenants
CMR	Cancérigène Mutagène et Reprotoxique
DUER	Document unique d'évaluation des risques
DTU	Document Technique Unifié
EPI	Équipements de Protection Individuels
ОРРВТР	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PFMP	Période de Formation en Milieu Professionnel
PRAP	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
PSE	Prévention Santé Environnement
QSE	Désignation groupée des domaines de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement
RAP	Référentiel d'Activités Professionnelles
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

ANNEXE IV

Référentiel d'évaluation IVa

Unités constitutives du diplôme

Spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire (niveau 3)

A - Unités du domaine professionnel : UP1, UP2 et UP3

Chacune des trois unités professionnelles de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de MC est constituée d'un ensemble cohérent de compétences. La définition du contenu de ces unités permet de préciser les principales tâches professionnelles, les compétences concernées et leur contexte d'exécution. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles de la spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de MC et de ces unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- établir la relation entre ces unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation, qu'il s'agisse d'épreuves ponctuelles ou de contrôle en cours de formation.

	Unités professionnelles				
	Préparation d'une intervention	Réalisation d'une maintenance préventive et corrective	Rendre compte, communiquer oralement		
Compétences	UP1	UP2	UP3		
C1.1 : Gérer le stock du véhicule d'intervention et les appareils de mesure	Х				
C1.2 : Expertiser l'installation et son environnement	X				
C2.1 : Organiser la zone d'intervention	X				
C2.2 : Sécuriser l'intervention	X				
C2.3 : Effectuer et analyser des mesures		X			
C2.4 : Régler des paramètres		X			
C2.5 : Entretenir une installation		X			
C2.6 : Dépanner une installation		X			
C3.1 : Rechercher des informations			Х		
C3.2 : Communiquer oralement, par écrit			Х		
C3.3 : Commercialiser les prestations de l'entreprise			Х		

Scolaire **Scolaire** (établissement public (établissement privé et privé sous contrat) hors contrat) **Spécialité Apprenti Apprenti** (CFA et section (CFA et section « maintenance des équipements thermiques d'apprentissage d'apprentissage individuels » habilité) non habilité) de mention complémentaire **Formation** Formation professionnelle professionnelle continue continue (établissement privé) (niveau 3) (établissement Enseignement à distance public) **Candidat individuel**

Épreuves	Unité	Coef	Mode	Mode	Durée
EP1 : Préparation d'une intervention	UP1	3	CCF	Ponctuel pratique	2h
EP2 : Réalisation d'une maintenance préventive et corrective	UP2	6	CCF	Ponctuel pratique	3h
EP3 : Rendre compte, communiquer oralement	UP3	3	CCF	Ponctuel oral	30 minutes*

^{* 10} minutes de présentation devant un jury et 20 minutes d'entretien avec le jury

EP1 - UP1 : Préparation d'une intervention

Coefficient 3

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve précède obligatoirement l'épreuve EP3. Elle permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. À partir d'un ensemble de documents, y compris sous forme numérique, décrivant une installation ou une partie d'installation, le candidat procède à l'étude d'une intervention professionnelle de son métier.

Cette épreuve écrite porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1.1 : Gérer le stock du véhicule d'intervention et les appareils de mesure ;

C1.2: Expertiser l'installation et son environnement;

C2.1: Organiser la zone d'intervention;

C2.2: Sécuriser l'intervention.

À partir des éléments nécessaires à l'intervention (ordre de service, documentation technique, outillage, appareils de mesure ...), le candidat est amené à :

- prendre connaissance des informations concernant son intervention ;
- décoder et analyser des documents techniques ;
- rechercher les informations nécessaires à la préparation d'un travail ;
- renseigner et transmettre des documents d'intervention y compris numériques ;
- gérer son stock ;
- contrôler l'état des appareils de mesure ;
- s'assurer des conditions de conformité et de sécurité de l'installation afin de préparer une intervention de maintenance préventive ou corrective.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1- Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve pratique en centre d'une durée de 2h00

Conditions d'organisation:

L'épreuve se déroule obligatoirement en atelier du centre de formation. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3;
- des moyens digitaux, s'ils sont prévus à l'épreuve ;
- une installation thermique opérationnelle.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- Un dossier « TECHNIQUE » commun aux épreuves EP1 et EP2 comprenant :
 - le listing des équipements et outillage présents dans le magasin ;
 - l'ordre de service ;
 - le carnet d'entretien de l'installation ;

- les informations relatives aux appareils de mesure ;
- le plan de l'installation ;
- la documentation technique de l'équipement thermique individuel.
- Un dossier « SUJET / RÉPONSE »

1- Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve EP1 est évaluée à l'occasion d'une mise en situation et se déroule en entreprise. Elle est organisée par l'établissement de formation.

L'évaluation est réalisée au cours du dernier trimestre de l'année de formation, dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

La durée de l'épreuve en CCF est identique à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Elle est organisée dans l'entreprise d'accueil du candidat et s'appuie sur une situation professionnelle concrète. Elle vise préférentiellement les activités de préparation d'intervention.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et un enseignant du domaine professionnel. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

EP2 – UP2 : Réalisation d'une maintenance préventive et corrective

Coefficient 6

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la réalisation d'une activité de maintenance préventive et corrective

Cette épreuve pratique porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C2.3: Effectuer et analyser des mesures;

C2.4 : Régler des paramètres ; ;

C2.5: Entretenir une installation

C2.6: Dépanner une installation.

À partir d'une installation thermique réelle, des équipements nécessaires à l'intervention, du carnet d'entretien et de l'ordre de service, le candidat est amené à :

- sécuriser la zone de travail ;
- consigner l'installation;
- installer des appareils de mesure et de contrôle ;
- respecter le protocole de mesure ;
- collecter et analyser des mesures ;
- réaliser la mise en service de l'installation ;
- constater avec méthode le dysfonctionnement ;
- rechercher les différentes hypothèses du dysfonctionnement ;
- diagnostiquer la panne ;
- dépanner;
- entretenir;
- optimiser les paramètres de l'installation ;
- ranger, nettoyer;

évacuer les déchets et les trier.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

MODES D'ÉVALUATION

1- Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve pratique d'une durée de 3h

L'épreuve EP2 se déroule dans un centre d'examen.

Dans le mode ponctuel d'évaluation, l'épreuve EP2 est toujours postérieure à l'épreuve EP1.

Elle comporte deux situations d'évaluation :

- 1ère situation : maintenance corrective d'une installation ;
- 2ème situation : maintenance préventive d'une installation.

Les deux situations d'évaluation sont consécutives. L'ordre et la durée de chaque situation sont définis par le centre d'examen. La durée totale des deux situations ne doit pas excéder 3 heures.

Conditions d'organisation:

Chaque candidat dispose d'un espace de travail dédié comportant :

- une installation thermique:
- l'outillage nécessaire ;
- les pièces de rechanges identifiées défectueuses par le candidat ;
- les appareils de mesure ;
- des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve ;
- le dossier « TECHNIQUE » commun avec l'épreuve EP1.

2- Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion de deux situations d'évaluation d'égale pondération.

Évaluation en centre de formation

La première situation qui concerne une opération de maintenance corrective d'une installation, sera organisée en centre de formation. Sa durée n'excède pas 1h30.

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle, au cours du dernier trimestre de formation. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation. L'évaluation est effectuée par au moins deux membres de l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat dans sa dernière année de formation et d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider l'évaluation.

Évaluation en entreprise

La deuxième situation qui concerne une opération de maintenance préventive d'une installation, sera organisée en entreprise. Sa durée n'excède pas 1h30.

Les deux situations sont réalisées au cours du dernier trimestre de l'année de formation, dans le cadre des activités habituelles de formation en centre et en entreprise.

Conditions d'organisation:

En centre de formation, pour l'épreuve de maintenance corrective, chaque candidat dispose d'un espace de travail dédié comportant :

- une installation thermique;
- l'outillage nécessaire ;
- les pièces de rechanges identifiées défectueuses par le candidat ;
- les appareils de mesure ;
- des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve ;
- le dossier « TECHNIQUE » commun avec l'épreuve EP1.

En entreprise, pour l'épreuve de maintenance préventive, chaque candidat sera évalué dans le cadre d'activités réelles.

La synthèse de l'évaluation est effectuée par le formateur de l'entreprise d'accueil et l'enseignant du domaine professionnel. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

EP3 – UP3 : Rendre compte, communiquer oralement

Coefficient 3

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer particulièrement l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances sur une activité réelle et à développer son esprit critique sur ce qui a été réalisé.

Cette épreuve orale porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C3.1 : Rechercher des informations ;

C3.2 : Communiquer oralement, par écrit ;

C3.3 : Commercialiser les prestations de l'entreprise.

Le candidat doit rendre compte de son activité en entreprise au travers d'un dossier et de sa présentation orale. Le dossier présente les activités de communication et de commercialisation réalisées par le candidat en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel.

L'épreuve s'appuie sur la présentation d'une activité de son choix, menée en entreprise par le candidat portant sur :

- le recueil d'informations permettant la prise en charge de l'installation

OΠ

- la recherche d'informations techniques

ou

- la transmission d'informations réglementaires, techniques, commerciales

ou

- le compte rendu d'une intervention de maintenance

ou

- la présentation d'un devis, d'une facture, d'une proposition commerciale.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

MODES D'ÉVALUATION

Évaluation par épreuve ponctuelle orale / rapport écrit

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat puis sur sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un enseignant d'enseignement professionnel, ainsi que d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider l'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

Le rapport écrit sera communiqué au jury au plus tard une semaine avant l'épreuve orale.

L'épreuve orale est d'une durée de 30 minutes - exposée (10 min max) et entretien (20 min).

Lors de la présentation orale du dossier, il appartiendra au candidat de choisir la stratégie de présentation. Il pourra utiliser les moyens numériques de communication adaptés mis à sa disposition (ordinateur, vidéo projecteur, tableau blanc...). L'autonomie et les compétences en communication écrite et orale seront des éléments qui devront être mis en exerque.

Le jury appréciera les capacités du candidat à structurer, justifier, argumenter les renseignements techniques apportés dans les descriptions.

En l'absence de rapport d'activité, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

L'exposé, de dix minutes, au cours duquel le candidat n'est pas interrompu, est suivi d'un entretien de vingt minutes qui porte sur le rapport d'activités.

Le rapport écrit (sous forme numérique) comporte une vingtaine de pages maximum, hors annexe.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation a lieu au cours du dernier trimestre de formation. Elle est effectuée par au moins deux membres de l'équipe pédagogique relevant des enseignements professionnels ayant encadré le candidat lors de sa formation et d'un représentant du monde professionnel. L'absence de ce dernier ne peut en aucun cas invalider l'évaluation.

ANNEXE V

Périodes de formation en milieu professionnel

Spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire (niveau 3)

Préambule

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont des phases déterminantes dans l'acquisition des compétences, connaissances et attitudes professionnelles de la spécialité du diplôme. Toutes les activités et les tâches associées, définies dans le référentiel d'activités professionnelles de la spécialité du diplôme peuvent être appréhendées lors des périodes de formation en milieu professionnel. Elles doivent être complémentaires à la formation dispensée en établissement de formation.

Ces dernières doivent permettre au futur diplômé :

- de participer aux activités de l'entreprise et d'utiliser l'outillage, les matériels et les équipements professionnels ;
- d'appréhender la réalité de l'environnement économique, technique et humain de l'entreprise ;
- de prendre conscience du rôle de tous les acteurs et de tous les services de l'entreprise.

Voie scolaire

Les périodes de formation en milieu professionnel répondent au cadre règlementaire du code de l'éducation, articles D. 124-1 à D. 124-9 modifiés et de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est conforme à la réglementation générale en vigueur, soit **14 semaines** réparties en plusieurs séquences sur le cycle de formation.

La durée d'une séquence de formation en entreprise ne peut être inférieure à 3 semaines.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement de formation où ce dernier est scolarisé. Cette convention est établie conformément aux textes en vigueur.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et de l'établissement de formation ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes de formation ;
- les cursus de formation.

La recherche et le choix des entreprises d'accueil sont assurés conjointement par l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. Il est de la responsabilité de l'établissement scolaire de proposer à chaque élève une entreprise d'accueil.

Pendant les PFMP, l'élève a la qualité de stagiaire. Il reste sous la responsabilité du chef de l'établissement de formation et sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargée du suivi de cette PFMP.

Le choix des activités les plus pertinentes, en fonction de l'entreprise d'accueil, est arrêté par l'équipe pédagogique et le tuteur d'entreprise avant la PFMP. L'annexe pédagogique jointe à la convention fixe les exigences.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation et le co-responsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de l'apprentissage

La durée légale de la formation en milieu professionnel est incluse dans le rythme de l'alternance défini par le Code de travail.

L'apprenti est lié juridiquement à l'entreprise par un contrat de travail de type particulier permettant sa formation en alternance sur deux sites : l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage et le centre de formation d'apprentis.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation d'apprentis ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation ;
- les cursus de formation.

Le maître d'apprentissage, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge l'apprenti et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le maître d'apprentissage est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le centre de formation continue.

Dans le cadre d'un contrat de travail particulier, les périodes de formation en milieu professionnel sont incluses à la durée totale de la formation.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation continue ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation ;
- les cursus de formation.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire de la formation continue et suit sa progression en l'aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est, l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation continue et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Positionnement

Dans le cadre d'un positionnement pédagogique validé par décision du recteur d'académie,

- un candidat de la voie scolaire doit effectuer une PFMP de 6 semaines minimum selon les articles D. 337-139 à D. 337-160 du code de l'éducation ;
- un candidat de la formation professionnelle continue peut être dispensé de PFMP s'il justifie d'au moins six mois d'activité professionnelle dans le secteur d'activité visé par le diplôme.

ANNEXE VI

Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme Spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire (niveau 3)

Mention complémentaire « maintenance en équipement thermique individuel »

définie par l'arrêté du 09 septembre 1994 dernière session d'examen : 2023

Spécialité « maintenance des équipements thermiques individuels » de mention complémentaire

définie par le présent arrêté 1ère session d'examen : 2024

		Tota accolon a chamen : 202 i	
ÉPREUVES	Unités	ÉPREUVES	Unités
EP1 – Réalisation et technologie	UP1	EP2 : Réalisation d'une maintenance préventive et corrective	UP2
EP2 – Analyse d'un dossier et rédaction d'un mode opératoire	UP2	EP1 : Préparation d'une intervention	UP1
		EP3 : Rendre compte, communiquer oralement	UP3